



Conditions d'accréditation des formateurs PSSM France

- Mars 2023 -

L'accréditation pour délivrer des formations de secouristes PSSM France s'obtient dans le cadre d'une évaluation qui se déroule pendant la formation de formateurs.

Les niveaux d'accréditation¹

À l'issue de sa formation et des ses évaluations, le formateur peut être :

- Accrédité sans réserve. Il peut donc organiser des formations de secouristes PSSM France
- Accrédité avec réserve

Les accréditations avec réserve*

Il existe 3 niveaux d'accréditation avec réserve. Pour lever ces réserves, il convient de :

Niveau 1

- Participer / Coanimer 2 sessions en binôme avec un autre formateur

Ces coanimations permettront de renforcer vos connaissances en termes de contenu et de processus pédagogique. Nous vous invitons à nous informer de chacune de vos coanimations, bien remplir vos bilans formateur sur la plateforme PSSM France et à l'issue, à reprendre contact avec nous afin d'enregistrer votre accréditation.

Niveau 2

- Coanimer 2 sessions en binôme avec un autre formateur

Ces coanimations permettront de renforcer vos connaissances en termes de contenu et de processus pédagogique. Nous vous invitons à nous informer de chacune de vos coanimations, bien remplir vos bilans formateur sur la plateforme PSSM France et à l'issue, à reprendre contact avec nous afin d'enregistrer votre accréditation.

- Repasser l'évaluation, qui permet de mieux assimiler le contenu, le discours et le processus pédagogique, avec une vérification par un instructeur

Niveau 3

- Faire une formation de formateurs et/ou gagner une expérience d'animation
- Animer 2 sessions en binôme avec des instructeurs
- Repasser l'évaluation (réservé pour des cas où beaucoup de travail semble nécessaire pour atteindre le niveau). Les supports pédagogiques de PSSM ne sont pas remis à cette occasion

* Le statut d'accréditation avec réserve est temporaire et valable 6 mois à compter du dernier jour de la formation de formateurs. Toute situation exceptionnelle pourra être transmise à PSSM France et sera étudiée au cas par cas.

Validité de l'accréditation

> FORMATEURS ACCRÉDITÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

La durée de l'accréditation délivrée par PSSM France est de 3 ans.

Pour pouvoir maintenir la validité de son accréditation, le formateur devra :

- Animer au moins 3 formations PSSM (tous modules confondus) par an au cours des 2 premières années, et avoir animé au moins 3 formations (tous modules confondus) dans les 12 mois avant la date de renouvellement de l'accréditation
- Mettre à jour ses connaissances et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France
- Participer à la communauté de formateurs qui va progressivement se structurer pour soutenir et faire progresser les formateurs et ajuster si besoin les pratiques

Ces modalités seront précisées dans la convention d'engagement PSSM France, signée conjointement par PSSM France et le formateur accrédité au moment de l'accréditation.

Les dérogations pour des situations personnelles exceptionnelles ne sont pas envisagées à ce stade.

> FORMATEURS ACCRÉDITÉS AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2023

La durée de l'accréditation qui a été délivrée par PSSM France est de 3 ans.

Pour pouvoir demander le renouvellement de son accréditation, le formateur devra avoir animé ou co-animé 4 formations au minimum au cours des 3 premières années de son accréditation tous modules confondus.

Lors de la demande de renouvellement de son accréditation pour une nouvelle période de 3 ans, le formateur devra s'engager sur les nouvelles règles en vigueur (voir paragraphe ci-dessus : « Formateurs accrédités à partir du 1^{er} janvier 2023 »).

Dans ce cas, une nouvelle convention d'engagement sera signée avec PSSM France.